



Clôture de mon compte courant en 2017, puis-je encore le consulter ?

Par **Froggie65**, le **04/01/2019 à 09:51**

Bonjour,

J'ai clôturé mon compte courant auprès de la caisse d'Epargne en 2017, puis-je encore leur demander de vérifier les paiements passés du loyer de mon locataire (que je n'ai pas tous imprimés sous la main ?

Merci

Par **P.M.**, le **04/01/2019 à 09:59**

Bonjour,

Vous pouvez leur demander mais cela ne serait vraisemblablement pas gratuit...

A priori, la banque doit conserver les pièces pendant 5 ans...